

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 2 JUIN 2014

COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Monsieur Michel DIDIER, qui a donné procuration à Monsieur Pascal LE NEVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel JOMARD

1 – Examen du dernier compte-rendu : en l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté.

2 – Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne lecture des 7 transactions intervenues depuis le dernier conseil municipal et informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption urbain communal.

3 – Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, consistant dans la création de deux postes d'agent d'entretien en contrat d'accompagnement dans l'emploi, ce que le conseil municipal adopte à l'unanimité.

4 – Election d'un délégué du conseil municipal au comité national d'action sociale (CNAS)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire au conseil municipal de nommer un représentant au sein du comité national d'action sociale, dont le but sera principalement de présenter au conseil un bilan de l'utilisation des prestations CNAS, de donner des avis sur le budget du CNAS, d'émettre des vœux sur les prestations ou encore d'élire les membres du bureau départemental et du conseil d'administration. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au scrutin public.

Seule Laure GRANDEMANGE propose sa candidature. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de déléguée du conseil municipal au Comité National d'Action Sociale Laure GRANDEMANGE.

5 – Election d'un délégué du conseil municipal à l'agence technique départementale des Vosges (ATD)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire au conseil municipal de nommer un représentant au sein de l'agence technique départementale. La création de cette agence fait suite à la fermeture de l'ATESAT (agence similaire des services de l'Etat), et aura pour but de fournir aux communes membres des prestations de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière technique (eau, assainissement, ...). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au scrutin public. Seul Jérôme GRAVIER propose sa candidature. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégué du conseil municipal à l'agence technique départementale : Jérôme GRAVIER.

6 – Détermination de la liste de composition de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Des nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Le Conseil Municipal est par conséquent invité à dresser une liste de 16 personnes proposées pour devenir commissaires titulaires et une autre liste de 16 personnes pour les commissaires suppléants. Chacune des listes doit comprendre deux personnes domiciliées hors commune et un propriétaire de bois puisque la surface boisée de Vagney est supérieure à 100 hectares. Le Directeur des Services Fiscaux choisira 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux les personnes figurant sur la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
-Michèle BOCA	-Pierre BASTIEN
-Daniel THIRIET	-Jacques MOUGIN
-Michel PY	-Marie-Christine ZAUG-LECOMTE
-Vincent GIGANT	-Paul HOLVECK
-Fabienne BLAISON	-Henri CUNAT
-Claude DIDIER-LAURENT	-Monique GERARD
-Michel DIDIER	-Paul GLE
-Daniel JOMARD	-Emmanuelle AUBERT
-Claude FRANCOIS	-Gilbert LAMBOLEZ
-Claude ANSEL	-Dorine ROBERT
-Michel RUTH	-Michaël ROHR
-André VAN OOST	-Cyrille VIOLLE
-Jérôme GRAVIER	-Sylvain CLEMENT
-Elisabeth ADAM	-Xavier DOLET
-Murielle COLLIN	-Catherine MARTIN
-Amé DEMANGE	-Nicolas DRAN

7 – Récupération de frais de renforcement du réseau électrique sur le constructeur du 8 rue du Fonteny

Lors de l'octroi du permis de construire de la maison sise au 8 Rue du Fonteny en zone ub, le calcul des frais de renforcement électrique lié à la construction a été fixé à 2 732.40 € HT, soit 3 267.95 € TTC. Il convient donc de fixer le montant qui sera effectivement récupéré sur le pétitionnaire. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe celui-ci à 3 267.95 €.

8 – Récupération de frais de renforcement du réseau électrique sur le lotisseur à l'allée de la source

Lors de l'octroi du permis d'aménager du lotissement sis à l'allée de la source en zone ub, le calcul des frais de renforcement électrique lié à la construction a été fixé à 9 885.66 € HT, soit 11 823.25 € TTC. Il convient donc de fixer le montant qui sera effectivement récupéré sur le lotisseur. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe celui-ci à 11 823.25 €.

Monsieur Pascal LE NEVE demande combien de lotissements il y a sur ce projet immobilier. Il lui est répondu que le projet comporte un total de 7 lots.

9 – Rythmes scolaires : Détermination de nouveaux horaires pour la prochaine rentrée scolaire

Monsieur le Maire rappelle les principes de la réforme des rythmes scolaires.

Les précédents horaires visaient à répartir les activités sur 3 demi-heures et une plage d'une heure trente par semaine. Monsieur le Maire a adressé une proposition visant à obtenir une légère modification de cette répartition horaire, dans le but d'organiser deux plages d'une heure trente par semaine afin de regrouper les NAP et de faciliter leur organisation. Ces horaires ont été exposés et acceptés à la fois par les directrices, le conseil des maîtres et les conseils d'écoles.

Monsieur Stéphane BERNARD demande si les salles de classe seront utilisées pendant les activités périscolaires. Monsieur le Maire lui répond que l'évaluation est en cours et que les directrices d'écoles sont en train de voir si elles peuvent les laisser quelque fois à disposition pour les activités. En matière d'encadrement, Monsieur le Maire expose qu'une partie des encadrants proviendra des services municipaux (ATSEM) et qu'une autre proviendra de l'association l'alphabet. Monsieur BERNARD précise qu'en l'occurrence l'alphabet ne sera pas prestataire de service.

Madame Dorine ROBERT demande s'il y aura un roulement entre activités, ce à quoi Monsieur le Maire répond favorablement.

Monsieur Pascal LE NEVE demande si les équipements intercommunaux seront utilisés pour les activités. Monsieur le Maire répond que ce sera le cas notamment pour la médiathèque et le cinéma. Monsieur LE NEVE demande également quel montant total a été budgété au titre des activités périscolaires. Monsieur Daniel JOMARD répond qu'une somme de 35 000 € a été prévue au budget pour 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les horaires des écoles comme proposé, conformément au tableau ci-dessous :

EMPU	Matin		Après-midi		NAP		Total (hors NAP)
Lundi et Jeudi	8h30	11h30	13h30	15h00	15h00	16h30	-
Mardi et Vendredi	8h30	11h30	13h30	16h30	-	-	-
Mercredi	8h30	11h30	-	-	-	-	-
Total (hors NAP)	15		9		3		24
EPU Perce-neige	Matin		Après-Midi		NAP		Total (hors NAP)
Lundi et Jeudi	8h30	11h30	13h30	16h30	-	-	-
Mardi et Vendredi	8h30	11h30	13h30	15h00	15h00	16h30	-
Mercredi	8h30	11h30	-	-	-	-	-
Total (hors NAP)	15		9		3		24
EPU Zainvillers (Maternelles)	Matin		Après-Midi		NAP		Total (hors NAP)
Lundi et Jeudi	8h25	11h25	13h25	14h55	14h55	16h25	-
Mardi et Vendredi	8h25	11h25	13h25	16h25	-	-	-
Mercredi	8h25	11h25	-	-	-	-	-
Total (hors NAP)	15		9		3		24
EPU Zainvillers (Primaires)	Matin		Après-Midi		NAP		Total (hors NAP)
Lundi et Jeudi	8h25	11h25	13h25	16h25	-	-	-
Mardi et Vendredi	8h25	11h25	13h25	14h55	14h55	16h25	-
Mercredi	8h25	11h25	-	-	-	-	-
Total (hors NAP)	15		9		3		24

10 - Création d'un poste de coordinateur périscolaire en emploi d'avenir

Monsieur le Maire expose que le contrat d'avenir est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. C'est un contrat de travail à durée déterminée (sur une période maximale de 3 ans) qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi en raison de leur manque de formation ou de leur origine géographique. L'employeur bénéficie d'aides financières de l'Etat à hauteur de 75% du SMIC brut. Monsieur le Maire propose d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune en difficulté pour s'insérer dans le monde du travail. La mise en œuvre des activités périscolaires nécessite la création d'un poste dans l'optique de leur organisation et coordination quotidienne : relation avec les partenaires et les élus, détermination des activités. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un poste de d'animateur périscolaire dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir, précise que le contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelables expressément et conclu à partir du 5 juillet 2014,

indique que la durée du travail sera de 35h par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et habilite Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

11 – Budget général – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose que suite à l'élaboration du budget, la Mairie a eu connaissance de chiffres nouveaux en matière de fiscalité locale et de dotations étatiques.

Il convient en conséquence de tenir compte de ces nouvelles charges et recettes dans le budget qui sera ainsi modifié comme il suit :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
R 73111 Contributions directes locales		-7415 €
R 748314 DUCSTP		-22 059.58 €
R 74832 FDTP		+ 32 188.58 €
R 74833 Compensation CET		+ 120 €
R 74834 Compensation foncier		-2635 €
R 74835 Compensation TH		-279 €
D 6068 Autres matières et fournitures	-80 €	
TOTAL	-80 €	-80€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires exposées au tableau ci-dessus.

12 – Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) pour l'accueil d'une nouvelle collectivité

Monsieur le Maire expose que Monsieur le président du SMIC fait part d'une nouvelle demande d'adhésion au Syndicat présentée par le SIVU d'assainissement de la Haute Meurthe en date du 9 janvier 2014. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accepter la demande d'adhésion présentée par le SIVU d'assainissement de la Haute Meurthe et approuve la délibération n°7/2014 prise en date du 28 janvier 2014 par le SMIC

13 – Détermination des tarifs de menus produits forestiers ligneux en forêt communale non soumise au régime forestier

Monsieur le Maire expose que les tarifs de vente des menus produits forestiers ligneux aux cessionnaires en faisant la demande en forêt communale non soumise au régime forestier doivent être déterminés. Les menus produits forestiers ligneux sont les pièces de bois qui ne sont ni des troncs ni des branches : brindilles, petits arbres, perches, bois rond, sciages, panneaux dérivés du bois, copeaux, ... Monsieur le Maire présente le contrat qu'il conviendra de conclure avec chaque cessionnaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe le prix du stère de bois pour la saison 2014-2015 à 5€ HT, précise que ce tarif ne vaut que pour l'avenir et que les contrats en cours sont régis par l'ancien tarif en vigueur de 5€ TTC/stère, oblige chaque cessionnaire à signer le contrat de vente de gré à gré de menus produits forestiers ligneux valant permis d'exploiter tel que présentement annexé, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de vente avec chaque cessionnaire, la recette correspondante sera imputée à l'article 7023 du budget communal.

14 – Création de deux postes d'agent d'entretien en contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Maire expose que le contrat d'accompagnement dans l'emploi est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. C'est un contrat de travail à durée déterminée (sur une période maximale de 2 ans) qui a pour objectif de faciliter la réinsertion professionnelle d'une personne en difficulté d'emploi. L'employeur bénéficie d'aides financières de l'Etat à hauteur de 85% du SMIC brut. Monsieur le Maire propose de recourir à ce dispositif dans la mesure où les ATSEM seront, pour la rentrée prochaine, davantage mise à contribution pour les activités périscolaires, laissant ainsi des heures de ménage à faire.

Madame Catherine ALZIER demande si la durée minimale de 24 heures s'applique à ce type de contrat, ce à quoi Monsieur le Maire répond négativement. Monsieur Stéphane BERNARD demande si la commune est plafonnée en nombre de CAE, ce à quoi Monsieur le Maire répond par la négative. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer deux postes d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif CAE, précise que le contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelables expressément et conclu à partir du 1^{er} septembre 2014, indique que la durée du travail sera de 20h par semaine et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et habilite Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire, précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Questions diverses :

Relativement aux travaux en cours Rue Robert Claudel, Monsieur Stéphane BERNARD demande si les préoccupations en terme d'économies d'énergies ont été réfléchies. Monsieur Yannick PIQUEE répond que le marché initialement conclu par l'équipe municipale précédente a été respecté, ce qui signifie que 2 lampadaires seront munis de LED. Il propose de demander un devis afin d'évaluer le coût supplémentaire d'un équipement de chaque lampadaire en LED.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 53.

Vu pour publication et affichage,

Le Maire de Vagney,

Didier HOUOT